

Qui peut être candidat ?

Pour être candidat à l'élection présidentielle, cela paraît très simple. Il faut :

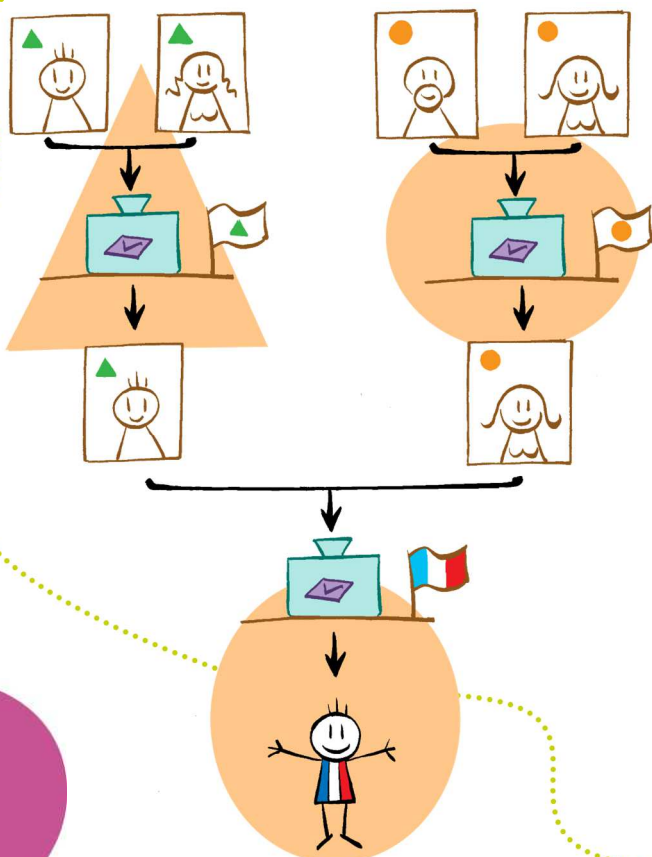
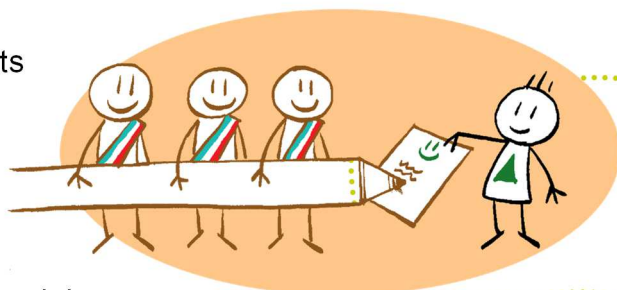
- être Français
- avoir 18 ans ou plus
- n'avoir jamais eu de problèmes graves avec la justice
- faire connaître son patrimoine financier, c'est-à-dire toutes ses richesses : les salaires, les économies, les maisons ou appartements dont on est propriétaire...

Mais il faut aussi obtenir le parrainage de 500 élus ! Maires, députés, sénateurs... venant de 30 départements différents doivent accepter de donner une signature de soutien. C'est parfois difficile.

En 1981, Jean-Marie Le Pen n'avait pas réuni les 500 signatures. Il n'avait pas pu être candidat. Les idées du Front National faisaient alors débat.

Elles étaient jugées racistes, choquantes. Des élus ne voulaient pas que les citoyens qui avaient voté pour eux pensent qu'ils soutenaient ce parti. C'est aussi compliqué pour les candidats peu connus d'obtenir les parrainages.

Parfois, ils ne peuvent pas se présenter car les élus préfèrent soutenir les candidats des grands partis, qui ont de nombreux adhérents.



Les primaires, c'est quoi ?

Pendant longtemps, les dirigeants des partis politiques choisissaient eux-mêmes le candidat qui avait le plus de chances de gagner l'élection présidentielle. Souvent, c'était le chef du parti.

En 1995, pour la première fois en France, le Parti Socialiste a organisé une élection appelée primaire. Les citoyens pouvaient voter pour décider qui serait le candidat à la présidentielle. La primaire était fermée : seuls les adhérents du parti pouvaient voter.

Pour la présidentielle de 2017, plusieurs partis ont choisi leur candidat en organisant des primaires :

- les écologistes
- la droite et le centre (Les Républicains)
- la Belle alliance populaire, réunissant le Parti Socialiste et les partis aux idées proches.

Les primaires étaient ouvertes. Les électeurs n'étaient pas obligatoirement adhérents des partis, mais ils devaient être d'accord avec les idées proposées.

Pas plus de 10 ans !

Le Président est élu par les citoyens français pour 5 ans. À la fin de ces 5 années, il peut se présenter une deuxième fois. Mais il ne pourra pas être Président plus de 10 ans de suite.

